



TENUE VESTIMENTAIRE

FILLES : Le port du costume du club est obligatoire : la jupe bleu pâle du club, la veste noire du club, des gants ou mitaines et un collant beige.

GARÇONS: Le port du costume du club est obligatoire : un pantalon noir, la veste noire du club et des gants ou mitaines

RAPPEL : **Aucun Jeans, aucun chandail ou veste à capuchon n'est toléré sur la glace ainsi que les manteaux, foulards et les tuques.** Les bas de réchauffement sont autorisés jusqu'au genou maximum.

LE PORT DU CASQUE HOMOLOGUÉ CSA EST OBLIGATOIRE pour les étapes 5 ou moins.

Tous les enfants qui pratiquent l'étape 5 ou une étape inférieure, doivent obligatoirement porter un casque **homologué CSA** lors des séances de Patinage Plus et de Pré-Hockey. Un enfant se verra l'accès à la glace refusé s'il n'a pas son casque protecteur adéquat (voir le règlement de Patinage Canada).

CODE DE VIE

- ❖ Aucun élève n'a le droit de suivre un cours par un professeur autre que ceux reconnus par Patinage Canada.
- ❖ Il est interdit aux parents de parler aux enfants, aux assistants de programme et aux entraîneurs professionnels durant les séances de cours.
- ❖ Seul le personnel autorisé et les patineurs sont admis sur la surface glacée.
- ❖ Aucun cours privé n'est autorisé pour le Patinage Plus et le Pré-Hockey.
- ❖ Si un patineur quitte la surface glacée pour cause de blessure ou de malaise, un responsable doit en être averti et le cas échéant, un rapport d'accident doit être rempli et signé par un responsable (membre du Conseil d'administration).
- ❖ Toute plainte doit se faire par écrit et être signée par un membre en règle pour être valide et doit être remise à un membre du Conseil d'administration, avant, pendant ou après les cours.
- ❖ En tout temps, la politesse est de rigueur avec tous les bénévoles, patineurs et entraîneurs.



- ❖ Si un patineur réussit ses écussons et qu'il désire dorénavant patiner sur une glace juvénile, vous avez jusqu'au 31 octobre 2024 pour en faire la demande au comité. Au-delà de cette date, le patineur devra terminer son année sur la glace du Patinage Plus. Cette décision sera prise par le comité. La demande sera prise en considération seulement s'il y a de la disponibilité sur la glace du juvénile. Advenant, le cas où il n'y aurait pas de place, le patineur devra continuer sur la glace du Patinage Plus et faire le spectacle dans cette catégorie.
- ❖ Ceux et celles qui manqueront d'égard en paroles ou en gestes seront avertis par la personne en charge à ce moment-là. Si la conduite d'un membre nous y oblige, nous pouvons lui demander de quitter la glace ou le Forum pour le reste de la saison ou pour une période fixée par le Conseil d'administration. **Cette règle s'applique également aux personnes qui accompagnent un patineur. Il est également interdit à tous les accompagnateurs de monter sur le bord de la bande pour parler à son enfant ou à n'importe qui d'autre.**
- ❖ Il est bien entendu que tout patineur qui ne respecte pas les règlements peut être renvoyé du club sans aucun remboursement.
- ❖ Si un patineur tombe, il doit se relever immédiatement, à moins d'être blessé. Ceci évitera la chute de d'autres patineurs.
- ❖ Un patineur jugé dangereux pourrait être exclu de la glace après un avertissement.

SÉANCES

- ❖ Les patineurs ne peuvent vendre ou échanger les heures de pratique qui leur sont assignées.
- ❖ Advenant le cas d'une annulation d'inscription, **des frais de 60\$ ne seront pas remboursés pour défrayer l'assurance à Patinage Canada. Pour les frais d'inscription, un prorata sera également calculé en fonction du nombre de cours restants.**
- ❖ Des frais de 45\$ sont chargés pour tout chèque sans provision (NSF) et **après le deuxième chèque sans provision (NSF), tout paiement devra être fait en argent comptant.** Le montant global de l'inscription devra être remis en un, deux ou trois versements au moment même de l'inscription. **Un patineur se verra refuser l'accès à la surface glacée pour tout paiement en retard ou chèque sans provision (NSF) jusqu'à ce que celui-ci soit payé.**



LOCAUX ET PATINOIRE

- ❖ Il est défendu de blasphémer en tout temps sur la glace, dans les vestiaires et dans le forum.
- ❖ Les cheveux longs doivent être attachés (obligatoire) même en dessous du casque.
- ❖ Les bijoux qui peuvent se détacher sont à proscrire.
- ❖ La gomme à mâcher ainsi que tout breuvage et nourriture sont interdits sur la surface glacée.
- ❖ Il est interdit de s'asseoir sur les bandes de la patinoire.
- ❖ Ne pas laisser d'argent ou d'objets de valeur dans les vestiaires ou dans le forum. Le club décline toute responsabilité quant aux objets perdus ou volés et ne peut être tenu responsable des accidents et bris mécaniques.
- ❖ Les vestiaires sont mis à votre disposition. Ils sont le reflet de ceux et celles qui les utilisent, veuillez donc les garder propre.

SPECTACLE « SAISON 2024-2025 »

- ❖ Il y aura trois (3) représentations du spectacle « Saison 2024-2025 », soit la générale, vendredi le 28 mars 2025 à 18h30 et 2 représentations devant public, samedi le 29 mars 2025 à 19h00 et dimanche le 30 mars 2025 à 13h30. **Les patineurs doivent obligatoirement se présenter 1 heure avant chaque représentation. Il est important d'arriver à l'heure pour le bon déroulement du spectacle.**
- ❖ L'entrée des bénévoles et des patineurs se fera par la porte extérieure au sous-sol, juste à côté des marches de l'entrée principale.
- ❖ Pendant la générale, seuls les patineurs et parents-bénévoles auront accès à l'intérieur de l'aréna. Les autres parents devront attendre leurs enfants dans le hall d'entrée. Ceux-ci pourront quitter à la fin du spectacle.
- ❖ **Les parents qui désirent être bénévoles durant la générale doivent obligatoirement être bénévoles le samedi ou le dimanche aussi. Un billet de spectacle sera remis gratuitement si vous faites 2 jours de bénévolat. Un billet par famille seulement.**

Patinage Plus & Pré-Hockey - SAISON 2024-2025

Règlements officiels du CPA Odyssée de La Plaine



- ❖ Les cheveux devront être attachés solidement. Les coiffures « hautes » ne sont pas recommandées, car il pourrait avoir des chapeaux dans certaines chorégraphies. Un patineur n'ayant pas complété l'étape 5 devra porter son casque protecteur. Aucun bijou ne sera accepté.
- ❖ Chaque patineur devra avoir en sa possession une brosse ou un peigne, du fixatif ainsi que son maquillage. Il est aussi recommandé que le patineur apporte un peignoir ou une veste afin de se tenir au chaud entre ses chorégraphies. Pour toutes les chorégraphies, les collants beiges sont obligatoires.
- ❖ Après leur chorégraphie, si l'horaire le permet, les patineurs pourraient regarder le spectacle avec le bénévole qui leur aura été désigné. Les patineurs devront attendre la fin du spectacle ou l'entracte pour quitter et les bénévoles devront raccompagner ceux-ci jusqu'à leur parent.
- ❖ Lors du spectacle de fin d'année, **les patineurs sont classés selon l'étape réussie au 31 décembre 2024.**
- ❖ Nous aurons sur place les services d'un photographe, vidéo professionnel ainsi que les services d'un fleuriste qui vendront des arrangements floraux et petits cadeaux que vous pourrez offrir aux patineurs **seulement à la fin du spectacle.**
- ❖ Pour la sécurité de nos patineurs, aucun appareil photo ou vidéo avec flash et lumière ne seront tolérés lors du spectacle.

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2024-2025

Présidente & Trésorière :	Lyne Archambault
Vice-Présidente :	Mélanie Lasalle
Secrétaire :	Jennyfer Simoneau
Directrice des tests & des compétitions :	Carolan Blondin-Côté
Directrice du Patinage Plus :	Cynthia Aubry
Directrice Multimédia :	Isabelle Lamontagne
Représentant des entraîneurs :	Francis Bureau